

228520 - Formules de dhikr à utiliser au sortir des prières obligatoires

La question

Nous sommes habitués à dire à la suite de chaque prière: *soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 33 fois. Mais j'ai appris récemment que nous pouvons dire: *soubana Allah, alhamdoullah et Allah akbar* 10 fois après les prières de *dhoehr*, *d'asr* et *d'ishaa*. Est-ce exact?

La réponse détaillée

Le *dhikr* avec l'usage des formules que voilà est institué au sortir des prières obligatoires. Voici les formules qui s'attestent dans la Sunnah:

Première version:

Dire : *soubhana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 33 fois puis dire pour porter le nombre à 100: *laa ilaha illa Allah wahdahou laa sharika lahou. Lahoul moulk wa lahoul hamd wahwa alaa koulli shayin qadiir.*

En effet, Mouslim (597) a rapporté d'après Abou Hourayrah (p.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « celui qui dit :*soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 33 fois , d'où 99 à porter à 100 en disant : *laa ilaha illa Allah wahdahou laa sharika lahou. Lahoul moulk wa lahoul hamd wahwa alaa koulli shayin nadir*», ses péchés seront pardonnés, même s'ils étaient aussi importants que l'écume de la mer.

L'usage de cette version peut consister à répéter chaque formule 33 comme il peut consister à prononcer l'ensemble des trois phrases 33 fois.

Al-Boukhari (843) auteur de la présente version et Mouslim (595) ont rapporté d'après Abou Hourayrah (p.A.a) : « des pauvres se sont présentés au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ont dit: « les riches ont remporté grâce à leur fortune les plus hautes positions et le bienfait durable car ils prient comme nous, et jeûnent comme nous le faisons mais ils possèdent des biens qui leur permettent de faire les pèlerinages majeur et mineur, de participer au djihad

et de faire des aumônes... » Il leur dit: « je vais vous apprendre quelque chose qui vous permet de devancer les autres de sorte que personne ne vous rattrapera plus, et vous rend meilleurs que tous ceux qui n'auront pas fait comme vous: « vous dites : *soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 33 fois. »

Nous n'en avons pas eu la même compréhension car les uns ont saisi: « *soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 34 fois » et je suis retourné vers lui et il a confirmé : «*soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 33 fois »

Deuxième version

Elle consiste à dire : « *soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 34 fois, d'où un total de 100. C'est dans ce sens que Mouslim (596) a rapporté d'après Kaab ibn Oudjrah (p.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « des choses à répéter par la parole ou l'acte au sortir de chaque prière obligatoire et qui évitent la déception à leur auteur: 33 *soubhana Allah*; 33 *alhamdou lillah* et 34 *Allah akbar*.

Troisième version

Elle consiste à dire: « *soubana Allah* 25 fois, *alhamdoullah* 25 fois et *Allah akbar* 25 fois et *laa ilaaha illa Allah* 25, d'où un total de 100. Ceci repose sur un hadith rapporté par an-Nassaie (1350) d'après Zayd ibn Thabit (p.A.a) selon lequel : « ordre leur a été donné de dire: « *soubana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 34 fois. » Ensuite, un homme issu des Ansar vit en rêve qu'on lui a dit : « Est-ce que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) vous a donné l'ordre de dire: « *soubhana Allah* 33 fois, *alhamdoullah* 33 fois et *Allah akbar* 34 fois. »- « oui, dit le rêveur. »- « Ramenez -les à 25 et ajoutez-y *laa ilaaha illa Allah*. » Au matin, le rêveur s'est présenté au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) pour lui raconter son rêve. Il l'a confirmé. » hadith vérifié par al-Albani dans *Sahih an-Nassaie*.

Quatrième version

Elle consiste à dire : « *soubhana Allah* 10 fois, *alhamdoullah* 10 fois et *Allah akbar* 10 fois. » Ceci s'atteste dans ce hadith rapporté par Abou Dawoud (5065) d'après Abdoullah ibn Amre (p.A.a)

selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « deux pratiques ne sont perpétuées par un fidèle musulman sans qu'elles le conduisent au paradis. Bien que faciles , rares sont ceux qui les observent: dire « *soubhana Allah* 10 fois, *alhamdou lillah* 10 fois et *Allah akbar* 10 fois.» Voilà 150 fois formules à prononcer qui en valent 1500, une fois placées sur la balance. Quand le fidèle se couche, qu'il dise: *Allah akbar* 34 fois, *alhamdou lillah* 33 fois et *soubhana Allah* 33 fois. Ce qui fait 100 pour la langue mais 1000 sur la balance. J'ai vu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) les prononcer en les comptant avec ses doigts. Ils (les compagnons) lui ont dit: « ô Messager d'Allah, pourquoi dire que ces deux pratiques sont faciles même si ceux qui les observent sont rares? »-« c'est que le daible se présente à l'un d'entre vous au moment où il s'apprête à se coucher pour le plonger dans le sommeil avant qu'il ne dise les mots que voilà. Il peut encore se présenter à lui au cours de la prière pour lui rappeler une chose avant qu'il ne dise les dits mots. » (hadith jugé authentique par al-Hadez Ibn Hadjar dans la révision d'*al-Adhkaar* (2/267) et vérifié par al-Albani dans *al-Kalim at-Tayyib* (113)

Voilà l'ensemble des formules authentiques reçues en détail. Il est préférable de les alterner de sorte à dire les unes tantôt et à dire les autres tantôt.

Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « les formules à dire au sortir des prières sont reçues sous quatre versions:

1.dire: *soubhana Allah*,10 fois, *alhamdou lillah* 10 fois et *Allah akbar* 10 fois.

2. dire: *soubhana Allah*, *alhamdou lillah* et *Allah akbar* 33 fois, d'où 99 formules à compléter par *laa ilahah illa Allah wahdahou laa shariika lahoo lahou al-mouulk wa lahoo al-hamd wahouwa alaa kolli shqyine qadirr.*

3.dire: *soubhana Allah* 33 fois, *alhamdou lillah* 33 fois et *Allah akbar* 34 fois.

4.dire : *soubhana Allah* 25 fois, *alhamdou lillah* 25 fois et *Allah akbar* 25 fois et *laa ilaaha illa Allah* 25 fois, d'où 100. » Extrait de *Manzhoumatou Oussol al-fiqh*,p.176-177.

S'agissant de la parole de l'auteur de la présente question selon laquelle on dit: « *soubhana Allah, alhamdou lillah* et *Allah akbar* 10 fois après les prières du *zohr*, *asret* et *ishaa* en particulier; nous ne lui connaissons pas de fondement dans la Sunna. Au contraire, la Sunna affirme qu'on les dit 25 fois au sortir des prières obligatoires et non seulement après lesdites prières. Voir à toutes fins utiles les réponses données à la question n°[131850](#) .

Allah le sait mieux.